

## SI L'HOMME N'EUT PAS PECHÉ, LE VERBE SE FUT-IL INCARNE ?(1)

---

Les théologiens ne sont pas d'accord sur cette question au sujet de laquelle aucune définition de foi n'a été portée, et les textes de l'Écriture ne la résolvent pas d'une manière évidemment rebelle à des exégèses divergentes.

D'un côté, Scot et l'École franciscaine regardent l'Incarnation comme le résultat d'un double décret divin. En premier lieu, Dieu a décrété d'incarner le Verbe pour ennoblir et glorifier la nature humaine. Ce décret fait abstraction de toute vue à l'endroit du péché, et porte, en somme, sur la substance même du mystère ; et c'est là le motif essentiel de l'incarnation du Fils de Dieu. Mais, en second lieu et en vue du péché, Dieu a décrété que son Fils viendrait en une chair mortelle, qu'il souffrirait pour expier nos crimes, — et dès lors la Rédemption devient l'occasion pour le Verbe de revêtir notre chair. Ainsi double décret en vertu duquel le Verbe se fait chair.

Le jésuite Suarez admet aussi ce double décret ; mais il n'entend pas le second de la même manière que Scot. D'après lui, le péché ne fut pas seulement une circonstance accidentelle qui fit du Christ glorieux, tout d'abord décrété, un Christ souffrant ; mais le Verbe de Dieu trouva dans le péché un nouveau motif essentiel de son incarnation. En sorte que le Christ vint sur la terre aussi essentiellement comme rédempteur que comme glorificateur de l'humanité.

Enfin une troisième opinion, que saint Thomas soutint d'abord comme probable, aussi probable que son opposée (2), et que, dans la Somme Théologique, il soutient comme définitivement plus probable, affirme que le Verbe s'est incarné, essentiellement comme rédempteur.

---

(1) Ces pages sont tirées de l'ouvrage du R. P. Schwalm, O. P. intitulé : *Le Christ d'après saint Thomas d'Aquin*, leçons, notes et commentaires recueillis et mis en ordre par le R. P. Menne, O. P.  
— (2) III Sent., dist. I, q. I, art. 3.